



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 JUILLET 2019

L'an deux-mille-dix-neuf, le vingt-trois juillet, les membres du Conseil municipal de la Commune de Fretigny-et-Velloreille se sont réunis à 20h30 à la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 17 juillet 2019, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes: Nicole MILESI, Marie-Noëlle CHARLES, Martine MOINE, Aurore AIGNELOT,

MM: Christian NOLY, Christian TISSOT, Serge GORRIS, Maurice MELET, Jean-Marc MEUTERLOS, Thomas COLIN, Claude-Anthony CRUCEREY, Régis RIVET,

ÉTAIT ABSENTE EXCUSEE:

Mme : Isabelle CETRE-LANGONET,

ÉTAIENT ABSENTS:

MM. Patrick BARRAT, Christophe SIRGUEY.

Madame Aurore AIGNELOT est désignée secrétaire de séance.

I. OCTROI DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2019

Le conseil municipal décide d'approuver pour 2019 l'octroi des subventions aux associations comme indiqué ci-dessous:

ASSOCIATION	MONTANT
ADMR	150.00 €
ELIAD	150.00 €
LES GAMINS DE FRETIGNEY	300.00 €
FNACA	150.00 €
TENNIS FRETIGNEY	100.00 €
CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	500.00 €
FFM LA ROMAINE	600.00 €
ASSOCIATION LOISIRS FRETIGNEY	300.00 €
COMITE DES FETES	500.00 €
ACCA FRETIGNEY	300.00 €
LES FRETONS ECOLE	300.00 €
PETANQUE DES DHUYS	300.00 €
COMMISSION PROTECTION DES EAUX	150.00 €
TOTAL	4 000.00 €

II. PRISE EN CHARGES DES FRAIS VETERINAIRES

Madame le Maire rappelle que les animaux errants ou en état de divagation sont sous le pouvoir de Police générale du Maire.

A ce titre, la commune reste redevable des frais de soins et éventuellement d'euthanasie des animaux blessés errants sur le territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à procéder au mandatement de la facture établie par la Clinique vétérinaire de l'île verte de Vesoul d'un montant de 75.00€ pour les soins d'un chat blessé errant sur la commune.

NB. MADAME LE MAIRE DOIT OBLIGATOIREMENT ETRE CONTACTEE AVANT TOUTE DEMARCHE RELATIVE AUX ANIMAUX ERRANTS.

III. ENCAISSEMENT DE CHEQUE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une des portes du logement sis 1 Impasse de la Cure était absente lors de l'état des lieux de sortie.

Madame le Maire a présenté un devis établi par Point P Velleclair d'un montant de 111.74 € aux locataires pour le remplacement de la porte manquante.

Le conseil municipal, après délibération, autorise Madame le Maire à établir le titre de recette correspondant au montant du devis établi par Point P Velleclair en vue de l'encaissement du chèque établi par les locataires.

IV. LOCATION - APPARTEMENT 21 GRANDE RUE

Suite aux travaux de rénovation, l'appartement sis 21 Grande Rue est disponible à la location depuis 1^{er} août 2019.

Le conseil municipal, après délibération décide d'accepter la demande de M Jiri SIMEK de louer l'appartement du 21 Grande Rue à compter du 5 août 2019.

Le loyer est de 490.00 € mensuel hors charges.

Madame le Maire est autorisée à signer le contrat de location et d'établir les titres de recettes correspondants.

V. ADOPTION DU RPQS EAU POTABLE 2018

Le cabinet MB Conseils, assistant conseil après de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune de FRETIGNEY ET VELLOREILLE.
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

VI. EXTENSION DE L'INSTALLATION COMMUNALE D'ECLAIRAGE PUBLIC AU HAMEAU DE VELLOREILLE 2EME TRANCHE

Madame le Maire expose qu'il y a lieu de réaliser des travaux d'extension de l'installation communale d'éclairage public au hameau de Velloreille 2^{ème} tranche, relevant d'une compétence optionnelle du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. **APPROUVE** le programme des travaux présenté par Madame le Maire, à savoir :
 - a. l'extension aérienne de l'installation communale d'éclairage public longue d'environ 90 mètres ;
 - b. La fourniture, la pose et le raccordement de 1 luminaire d'éclairage public, thermolaqué RAL 7035, équipé d'un module 24 leds, d'une température de couleur 3000 K et d'une puissance de 48 W , permettant un abaissement de 50 % de la puissance pendant 8 heures par nuit.
2. **DEMANDE** au SIED 70 la réalisation des travaux définis ci-dessus par Madame le Maire.
3. **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de mandat et son annexe financière prévisionnelle annexée à la présente délibération.
4. **DECIDE** de retenir, pour leurs qualités esthétiques et techniques, les matériels d'éclairage public du type de ceux décrits par Madame le Maire, à savoir : le luminaire type AXIA 2.1, Classe 2, IP 66, équipé d'un module 24 leds, ULOR <3%, d'une efficacité lumineuse de 110lum/W et d'une teinte RAL 7035 (couleur gris standard).
5. **S'ENGAGE** à prévoir au budget les crédits nécessaires.

VII. EXTENSION DE L'INSTALLATION COMMUNALE D'ECLAIRAGE PUBLIC SITUEE AU CHEMIN DU MALPOMMIER

Madame le Maire expose qu'il y a lieu de réaliser des travaux d'extension de l'installation communale d'éclairage public située au chemin du Malpommier, relevant d'une compétence optionnelle du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. **APPROUVE** le programme des travaux présenté par Madame le Maire, à savoir :
 - a. l'extension souterraine de l'installation communale d'éclairage public longue d'environ 110 mètres ;
 - b. La fourniture, la pose et le raccordement de 2 ensembles d'éclairage public, thermolaqués RAL 6009, composés chacun d'un mât droit cylindro-conique

de 6 mètres de hauteur, d'une crose d'environ 1 mètre de saillie et d'un luminaire équipé d'un module Leds d'une puissance d'environ 50 W.

2. **DEMANDE** au SIED 70 la réalisation des travaux définis ci-dessus par Madame le Maire.
3. **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de mandat et son annexe financière prévisionnelle annexée à la présente délibération.
4. **DECIDE** de retenir, pour leurs qualités esthétiques et techniques, les matériels d'éclairage public du type de ceux décrits par Madame le Maire, à savoir : le luminaire type AXIA, Classe 2, IP 66, équipé d'un module 24 leds, ULOR <3%, d'une efficacité lumineuse de 115lum/W et d'une teinte RAL 6009 (couleur vert).
5. **S'ENGAGE** à prévoir au budget les crédits nécessaires.

VIII. LOCATION - APPARTEMENT 14 GRANDE RUE

L'appartement sis 14 Grande Rue sera disponible à la location le 16 août 2019.

Le conseil municipal, après délibération décide d'accepter la demande de Mme Marie-Cécile PRODHON-DUFFOURG de louer l'appartement du 21 Grande Rue à compter du 16 août 2019.

Le loyer est de 560.00 € mensuel hors charges.

Madame le Maire est autorisée à signer le contrat de location et d'établir les titres de recettes correspondants.

IX. INFORMATIONS DIVERSES

Vente de bois du 02/07/2019

- La parcelle N°42.af a été achetée par la scierie Locatelli pour un montant de 18 486.00€ HT
- Les parcelles N°50 et 51 ont été achetées par OGF Département Industrie pour un montant de 28 008.00€ HT
- Les parcelles N° 67 et 68 ont été achetées par la SAS Dechaseaux pour un montant de 7 782.00€ HT
- La parcelle N°55.af a été achetée par ADS Bois pour un montant de 7 000.00€ HT

Suivi des travaux :

- Lavoir :
 - Fretigney : Travaux de maçonnerie en cours
 - Velloreille : Pose des dalles de la galerie prévue cette semaine.
- Réfection gymnase : démarrage des travaux de terrassement et gros œuvre.

Madame le maire, clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h30.

Le Maire, Nicole MILESI